

**PROCES VERBAL DE L'EXAMEN DU RAPPORT 2005 SUR LES
REVENUS PETROLIERS ET MINIERS DE LA REPUBLIQUE
GABONAISE PAR LE GROUPE D'INTERET**

L'an deux mille sept, le lundi 04 juin, à 10 heures, dans la salle réunion de la Direction Générale des Impôts, s'est tenue la réunion du Groupe d'Intérêt EITI relative à l'examen du rapport 2005 sur les revenus pétroliers et miniers du Gabon.

Les travaux étaient présidés par **Monsieur Fidèle NTSISSI**, Président du Groupe d'Intérêt.

Ont pris part à ces travaux :

- **Monsieur Hyacinthe MOUNGUENGUI**, Vice Président du Groupe d'Intérêt ;
- **Monsieur Jean-Claude ALEVINA**, Représentant du secteur pétrolier ;
- **Monsieur Alain KAPITHO OZIMO**, Représentant du secteur minier ;
- **Monsieur Jean Baptiste BIKALOU**, Représentant de la société civile ;
- **Monsieur Marc ONA**, Représentant de la société civile ;
- **MGR Mike JOCKTANE**, Représentant de la société civile ;
- **Madame Rosine LANGANGOUE**, Représentante de la société civile ;
- **Monsieur Anton MELARD DE FEUARDENT**, Administrateur Indépendant ;
- **Monsieur Emmanuel EYEGHE NZE**, Secrétaire de séance.

Etaient excusés :

- **Monsieur Régis IMMONGAULT**, Secrétaire Permanent de l'EITI ;
- **Monsieur Fernand EPIGAT**, Représentant du secteur pétrolier.

A l'ouverture des travaux, le Président du GI a présenté à **Monsieur BIKALOU** les condoléances des membres du Groupe d'Intérêt, suite au décès de sa mère.

Les travaux ont ensuite débuté avec la présentation du rapport par l'administrateur indépendant avant les observations et les recommandations du GI.

1. Présentation Générale du rapport

L'administrateur est d'abord revenu sur son rôle d'expert (connaissances dans les domaines des ressources extractives, de l'EITI et de l'audit) et le caractère indépendant de sa mission (communication de toutes les données reçues).

Avant de présenter les grandes conclusions de son rapport, il a précisé la démarche entreprise pour l'élaborer. L'administrateur a principalement :

- récupéré et présenté les données sous forme consolidée ;
- préservé la confidentialité de ces données ;
- réconcilié les données ;
- vérifié la cohérence des périmètres avec le livre source et les définitions internationales ;
- veillé à ce que le référentiel soit bien compris par toutes les parties et notamment le grand public.

Revenant aux grandes conclusions, l'expert indépendant relève essentiellement :

- une convergence entre l'Etat, les compagnies et le livre source sur les définitions comptables et financières ;
- une absence d'anomalie significative entre les déclarations de l'Etat et celles des compagnies conformément aux normes internationales d'audit (l'écart constaté de 3% est en effet inférieur au 5% admis en matière d'audit) ;
- une forte participation des principales compagnies pétrolières même si certaines n'ont pas répondu dans les délais impartis ;
- une faible participation des compagnies minières ;
- l'absence de déclaration certifiée par les commissaires aux comptes des compagnies.

Au titre des avancées, l'administrateur a noté l'intégration des revenus du profit-oil et du manganèse dans le rapport 2005. Il a également fait mention de la réduction significative du niveau d'écart par rapport au premier rapport.

Pour conclure, l'administrateur a proposé au GI d'accentuer la sensibilisation afin d'amener toutes les sociétés à participer à l'initiative (notamment VAALCO et AMERADA HESS). Dans cette perspective, le Gouvernement pourrait par exemple introduire une disposition relative à la participation à l'EITI dans les prochains contrats signés avec les compagnies.

Concernant les orientations pour le rapport 2006, l'administrateur a recommandé au GI de démarrer les travaux le plus tôt possible afin de garder une bonne marge de réponse

pour les compagnies. Le référentiel 2005 peut être considéré comme une base de travail à actualiser simplement.

2. Observations du GI

Monsieur KAPITHO a exprimé ses inquiétudes quant à l'interprétation qui pourrait être faite par le public de l'affirmation dans le rapport « d'une absence de communication par les compagnies de données certifiées ». Il a estimé qu'il était un peu délicat de le mettre dans le rapport au risque de soulever la confusion et la suspicion. Il a également rappelé que les données transmises par Comilog sont certifiées selon les normes internationales.

Réagissant à ces propos, **Le Président et l'expert indépendant** ont réaffirmé leur foi aux données transmises par la Comilog. Ils ont cependant précisé que l'objectif de la feuille de route était de publier les déclarations certifiées par les experts comptables des principales compagnies. Malheureusement, les courriers ont été transmis aux compagnies avec retard. Cet objectif a donc été reporté.

Monsieur MARC ONA a, quant à lui, salué les avancées enregistrées au niveau de ce rapport qui suscite moins de polémiques que le premier. Au titre de ces avancées, il note, d'une part, l'intégration du profit-oil bien qu'il faille encore le distinguer entre la part revenant à l'Etat au titre de la puissance publique et celle lui revenant comme associé. D'autre part, il apprécie l'ouverture faite à la société civile car sa participation a été renforcée dans le GI.

Il a également informé les membres du GI de la publication dans les prochains jours d'un communiqué relatif à l'appréciation de ce rapport par la société civile. Ce communiqué féliciterait le gouvernement pour les avancées énoncées plus haut et exprime des inquiétude sur les écarts constatés au niveau des déclarations pétrolières (65 millions de \$ US). Le communiqué solliciterait aussi des explications sur les dividendes de l'Etat, la non participation de VAALCO et AMRERADA HESS à l'Initiative, le contrat de Pétrolin et le non règlement par la Comilog de l'IS en 2005.

MGR Mike JOCKTANE, est revenu sur l'analyse des écarts en précisant qu'ils pouvaient être insignifiants du point de vue de l'audit, mais significatifs pour l'opinion publique. Il a proposé que le prochain rapport, dans la perspective de renforcer la transparence, puisse inclure une annexe explicative des écarts constatés.

En réponse **le Président et l'expert indépendant**, ont réaffirmé les difficultés d'attribuer avec précisions une valeur aux facteurs explicatifs des écarts. Les facteurs sont plus ou moins cernés. Il s'agit pour l'essentiel des taux de change, des erreurs d'imputation, des dates d'enregistrement, etc. D'une manière générale la procédure budgétaire n'a pas été conçue pour les besoins de l'EITI. L'Etat travaille sur des données macroéconomiques alors que l'EITI considère des données microéconomiques.

Cependant, grâce à l'EITI, des réformes importantes ont été initiées au niveau des finances publiques. Une Commission de Suivi des Recettes Pétrolières (COSUREP) sera bientôt mise en place. Parallèlement, l'Etat développe un modèle de gestion et de prévision des recettes pétrolières. Un appel d'offre pour ses opérations de change a

également été lancé auprès des banques. Tous ces mécanismes permettront d'optimiser les recettes et d'effectuer un meilleur suivi.

Pour la remarque concernant les sociétés n'ayant pas répondu à la demande de l'expert indépendant, **le Président et le Vice-Président** ont opté pour la sensibilisation et non la répression. Ils ont rappelé que l'EITI reste une démarche volontaire qui ne possède pas de mécanisme coercitif.

Intervenant sur la remarque portant sur le non règlement par Comilog de l'IS en 2005, **Monsieur KAPITHO** a affirmé que cette pratique découle d'une disposition fiscale ayant permis à cette compagnie de reporter les résultats d'un exercice déficitaire antérieur.

Monsieur BIKALOU, dans son intervention, ne s'est pas opposé au projet d'un communiqué qui n'engagerait que la structure qui le publie. Il a toutefois souhaité que celui s'oriente dans le sens des propositions qui permettent d'avancer. Réagissant sur les inquiétudes concernant le contrat de Pétrolin, **Monsieur BIKALOU** a rappelé que l'objectif de l'Initiative n'est pas d'analyser les contrats mais de s'assurer que les recettes versées par les compagnies pétrolières sont bien encaissées par l'Etat. Il a donc proposé d'encourager plutôt Pétrolin qui a accepté de prendre part à l'EITI. Toute action contraire pourrait générer des effets pervers.

3. Recommandations du GI

Après discussions, le GI adopte le rapport 2005 qu'il considère globalement conforme aux normes de l'EITI.

Toutefois et en vue de renforcer la transparence, le GI a formulé les recommandations suivantes :

A l'attention du GI :

- d'accélérer le démarrage des travaux du rapport 2006 afin de donner plus de temps de réponse aux compagnies;
- d'initier les démarches nécessaires pour renforcer la participation des compagnies et de les amener à transmettre des données certifiées par leurs experts comptable.

A l'attention des compagnies :

- de renforcer leur participation dans l'EITI et de transmettre des données certifiées par leurs experts comptables à l'administrateur indépendant.

A l'attention du Gouvernement :

- de prendre les mesures nécessaires pour accélérer la réduction des écarts ;
- d'incorporer dans les futurs contrats des dispositions rendant obligatoire la participation à l'EITI.

Fait à Libreville le 04 juin 2007

Signatures

Fidèle NTSISSI

Hyacinthe MOUNGUENGUI

Jean-Claude ALEVINA

Monsieur Alain KAPITHO OZIMO

Jean Baptiste BIKALOU

Monsieur Marc ONA

MGR Mike JOCKTANE

Madame Rosine LANGANGOUE